

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 6 Rabia (1) 1448
19 Août 2026

N° 103

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2675
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2675
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2678
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2679
Avis aux créanciers.....	2682
Convocations	
Sociétés anonymes	2682
Divers	
Avis au public.....	2683

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation de l'augmentation de capital

Société Hôtelière de Développement Touristique

Société Anonyme

Au capital de 6 150 000 dinars

Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs Chargaia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique RNE : 0031170P

N° Affiliation CNSS : 208434 - 78

1- En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er Août 2025, enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le même jour sous N°25502773, Quittance N° 6307, il a été décidé :

- l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant d'un million huit cent trente mille de dinars pour le porter à six millions cent cinquante mille dinars par voie d'émission de 18 300 actions nouvelles de 100 dinars chacune libérés entièrement à la souscription.

- la modification de l'article 6 des statuts.

2- La déclaration de souscription et de versement a été effectuée devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 30 Septembre 2025 et enregistrée le même jour sous N°25803396, Quittance N°7849.

Des exemplaires des documents précités, accompagnés de la liste des souscripteurs, ont été déposés au Centre National du registre des entreprises le 1er octobre 2025.

2026402922SANB2

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS (OCA) RESERVEE AU FONDS INNOV INVEST

SOCIETE DIGIHEALTH SERVICES ET SOLUTIONS

Société Anonyme

Au capital de 141.310 Dinars Tunisiens

Siège social : N°66, Rue Hamza Ibn Abdelmottaleb, 2083 Ariana Soghra - Tunisie

Identifiant Unique : 1747645P

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 août 2026 (enregistrée à la Recette des Finances de Chargaia 1 - Tunis, le 07 août 2026, sous le n°26710616, quittance n°M093343) et du Conseil d'Administration du 06 août 2026 (enregistré à la Recette des Finances de Chargaia 1 - Tunis, le 07 août 2026, sous le n°26810617, quittance n° M093350), la société DIGIHEALTH SERVICES ET SOLUTIONS porte à la connaissance du public ('émission d'un emprunt obligataire convertible en actions, réservé au fonds d'investissement spécialisé «Innov Invest» géré par la société STB MANAGER, aux conditions suivantes :

- Montant de l'émission: 600.000 Dinars Tunisiens

- Nombre et valeur nominale des OCA : 60.000 DCA de 10 Dinars Tunisiens chacune

- Forme des OCA : Nominatives

- Libération : Intégrale à la souscription, en numéraire

- Période de souscription : 30 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (clôture anticipée possible en cas de souscription intégrale)

- Maturité : 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription

- Rémunération : les OCA ne portent aucun intérêt

- Conversion : En actions nouvelles de la Société, selon la parité de conversion fixée par la convention d'émission

Le texte intégral de la notice d'information relative à cette émission est tenu à la disposition du public au siège social de la Société.

2026402926SANB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis aux créanciers

SOCIETE CONSULTANT JAMEL ZALILA COJAZ

SUARL au capital de 1.000 Dinars

14, Rue Kairouan - SFAX

IU : 1154833V

Suivant P.V de l'A.G Extraordinaire en date du 20 juillet 2026 enregistré à la R.E.A.S à Sfax le 6 août 2026 sous le n°26505038 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Sfax le 6 août 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur JAMEL ZALILA en tant que liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante : 14, Rue Kairouan - Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2026X01160SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 14/07/2026 enregistré à la recette des finances Bouhajla en date du 31/07/2026, N° de quittance M049059 N° d'enregistrement 26201511, Mr Amara Ben Miloud Ramdhani a vendu à Mme Sirine Bent Abdesatar Issaoui, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et

incorporels, destiné au commerce de produits carnés, dans le local sis à l'avenue Habib Thameur Bouhajla Kairouan 3180

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de vendeur à son adresse sis à l'avenue 7 Novembre Bouhajla Kairouan dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 19/08/2026.

2026R02463FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 07/08/2026 enregistré à la recette des finances Bouhajla en date du 14/08/2026, N° de quittance M051787 N° d'enregistrement 26201612, Mr Abdelatif Ben Hedi Issaoui a vendu à Mr Ahmed Ben Kamel Shili et Mouna Bent Abderahman Shili, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, Exploité entant que Café, dans le local sis 14 Janvier Bouhajla Kairouan 3126.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de vendeur à son adresse sis lotissement agence immobilière d'habitation Bouhajla Kairouan dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 19/08/2026.

2026R02464FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté et légalisé à la commune de Dar Chaabane El Fehri le 27/7/2026 et enregistré à la recette des finances Beni Khir le 5/8/2026, quittance N°M036874 et enregistrement N°26201654 La Société HAROUN DE L'ELECTRICITE, SUARL, identifiant unique N°1499461Z, siège social avenue Esalem 8011 Dar Chaabane El Fehri Nabeul, représentée par son gérant Montassar Ben Chokri Al Ghorri, titulaire de la CIN N°09776018

a vendu à Housseme Ben Mostafa Ben Ahmed Isaoui, titulaire de la CIN N°06201462 représentée par Ahmed Ben Kamel Ben El Akder Amor, titulaire de la CIN N°14303669 par procuration générale sous - seing privé datée et légalisée le 6/10/2025 et enregistrée à la recette des finances Esnad le 7/10/2025 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Habib Bourguiba Ben Khir 8060 ayant comme objet vente des produits électriques ; avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être signifiée chez Maître Gharbi Hatem Avocat à la cour de cassation, son matricule fiscal N°0571247/YAP son cabinet situé au 79 immeuble Younes avenue Habib Bourguiba Nabeul dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de cette publication.

Cette même annonce a été publiée au Journal Essahafa le 08/08/2026.

2026R02466FCCCC

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 16/05/2026, rédigé par les notaires de Sousse Maître Hanen NABLI et Maître Adel Ben Hadj Hassine, enregistré le 22/05/2026 à la recette des finances Zaouiet Sousse sous Quittance n°M024312. Mme Hayet BOUZAABIA, titulaire de la CIN n°02975579 a cédé en tant que don à sa fille : Mme Hajer EL GHOU, titulaire de la CIN n°08492401, la totalité du fonds de commerce du local destiné Garderie Scolaire, Education avant scolaire et scolaire (Identifiant Unique : 1109210M) sise à Avenue Grand Maghreb Arab-Zaouiet Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 15/8/2026.

2026S01126FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 31/07/2026, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 17/08/2026 sous N°26205529 quittance N°M064967. Mr Jamel Ben Mohamed Ben Ahmed SAID, titulaire de la CIN N°08257254 a vendu et cédé à Raouf Ben Mohamed KAROUI, titulaire de la CIN n°03941014, la totalité du fonds de commerce du local exploité Restaurant, dénommé «Restaurant Al Baraka» sis à l'Avenue Bourguiba-Réjiche - Mahdia, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 19/8/2026.

2026S01127FCCCC

Donation d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte authentique en date du 27/07/2026 dresse par maître hajar ouderni et maître marwa ghazwani el hizy notaires enregistré à la recette des finances de la rue de l'indépendance à Sousse le 29/07/2026 sous le récépissé n°039776.

M.mohamed monji ben abdelmonem ben monji slama né le 12/08/1992 sis el soud el kabli sidi bou Ali sousse titulaire de la carte d'identité nationale n° 12821131 a fait donation à son frère M oussama ben abdelmonem ben monji slama né le 03/11/1993 sis à l'avenue Mustapha el mounfalto el zahara bouhassina Sousse titulaire de la carte d'identité nationale n°12807930 de la totalité d'un fonds de commerce comprenant l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels sis au 12, rue Djerba à Sousse destiné à l'exploitation d'un café de 1ère catégorie et ses annexes, les oppositions seront reçues auprès du donataire dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication de présent avis au journal officiel de la République

Tunisienne (JORT) cette donation a été procédé à la publication dans les journaux quotidiens le Quotidien et Echourouk sous la référence IP0326/00844 DATE DU SAMEDI 15/08/2026.
2026S01129FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par les deux notaires Ahlem ben kahla et Imen chouikh le 05/08/2026 et enregistré à la recette des finances à Sahline le 11/08/2026 reçu N°M031535, Mr Mohamed Taher Jaidane a cédé à titre de donation à ses enfants Mr Ali et Ahmed et Bassem Jaidane en trois parts égales entre eux, la totalité du fonds de commerce à usage boulangerie, sis à l'avenue et Hédi chaker Sahline Monastir, inscrit au registre national des entreprises sous le N° A 1188831998.

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal officiel de la République Tunisienne, et sont admises à l'adresse de la boulangerie.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 19/8/2026.

2026S01130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

MAHA BT MONGI SOUIDI

MF : 185 5578Z/C/000

Selon contrat de vente d'un fonds de commerce rédigé par maître Hedi Manssoury à Mahdia le 29/7/2026 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 17/08/2026 quittance n°M053841 enregistrement n°26200645 Mme MAHA BENT MONGI SOUIDI ayant le matricule fiscal 185 5578Z/C/000 sise à l'Avenue 02 Mars 1934 Mahdia, a cédé à Mr ACHREF B SALAH SMIDA sa CIN n°09384150 demeurant à rue Sidi Abdessalem Mahdia. Tout le fonds de commerce pour exercer l'activité Café de 1ère Catégorie sise à l'Avenue 02 Mars 1934 Mahdia.

Cette cessation concerne tout le matériel industriel et les immobilisations pour l'activité citée au contrat ainsi que la clientèle.

Toutes oppositions seront au bureau du rédacteur maître Hédi Manssoury à Mahdia sise à Mahdia au bout de 20 jours de l'annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 19/8/2026.

2026S01133FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 05/08/2026, enregistré le 07/08/2026 à la recette des finances de Mahdia sous Quittance n°M052014, Mme Hanene Bent Habib Ben Mohamed Ben Kemla, née le 22/04/1979 à Ksour Essef Mahdia, propriétaire du café et demeurant à 149 Avenue Habib Bourguiba Ksour Essef Mahdia, titulaire de la CIN n°08650051 délivrée le 26/01/2026 a cédé en tant que don la totalité du fonds de commerce du local sis à l'Avenue de l'environnement Ksour Essef Route de Mahdia et qui consiste en un Café dénommé «Super Café» à sa fille : Nourhène Bent Rafik Ben Hamouda EL AYEB, née le 25/09/2002 à Ksour Essef, étudiante, demeurant au 19 Avenue Habib Bourguiba Ksour Essef Mahdia titulaire de la CIN n°14615882 délivrée le 07/09/2023. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur Nourhène Bent Rafik Ben Hamouda EL AYEB, à son adresse susmentionnée, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du Lundi 17/08/2026.

2026S01134FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat daté le 07/08/2026 enregistré à la recette des finances de Gabès le 10/08/2026 quittance n°51497 enregistrement n°26207032 SOUMIA BENT BRAHIM MBAREK titulaire de la CIN n°13248469

demeurant RUE ELMOUZE ELBLAD Gabès a vendu le fonds de commerce situé à RUE SADOK EL ASOUED GABES à IHEB EL MAJRI BEN FERHAT BEN BELGACEM titulaire de la CIN n°13280732 demeurant A ELMANGAA ELBLAD GABES.

Les oppositions auront lieu chez SOCIETE CHARTE AVOCAT avenue BOULBABA MRABET Gabès durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien en date du 12/8/2026.

2026X01157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Sfax le 28/07/2026 quittance n°M051122 Mr Saadaui Nizar a vendu à la Sté Moby Tek By Ho, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route El Ain Km 4 Sfax (Tout commerce).

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès de Mr Saadaui Omar à son domicile sis à la rue Khadi Omar Ben Jemaa n°404 Gremda Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Essabeh du 12/08/2026.

2026X01164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 03/08/2026 et enregistré à la recette des finances Raoued en date du 04/08/2026 sous le n° d'enregistrement 26203999 n° de quittance 095293, M. Riadh Ben Hedi Ben Mohamed Menaa», demeurant à la Résidence SARAYA ch24 à Ariana nord Ariana, a vendu à Mr Sortem Ben Béchir Ben Salah Kacem résident au 30 rue Bahr Skoutia Cité el Ghazela Ariana, la totalité du fonds de commerce concernant local commercial pour vente de poisson et de fruits de mer "EL FOUNDOU" sis à l'Avenue Fathi Zouheir n°119 Enkhilet Ariana.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, au Bureau de maître «Abdelaziz Jaziri» avocat sis au 99-101 Avenue de la liberté Belvédère Tunis. Les oppositions hors délais ne seront pas acceptées.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Assabeh» et «Le Temps» le 11/08/2026.

2026402921FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte SSP daté du 23/07/2026 et enregistré à la Recette des Finances la Goulette le 11/08/2026 sous le n°26206578, quittance n°84664. Madame Sonia Bent Mohamed Hedi Hachmi demeurant 12 rue Jugurtha, le Kram ouest, Tunis a vendu à Madame Souhir Bent Mohamed Moncef Gherch, demeurant 07 rue de la Gare, la Goulette - Tunis le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local aménagé en centre public de télécommunications filaires et sans fil, de vente de tabac, de journaux et revues, de parfums, de produits cosmétiques et d'articles similaires, sis au 02, rue Farhat Hached, Salammbô, Le Kram Ouest. Tunis.

Les oppositions doivent être faites auprès de Madame Souhir Bent Mohamed Moncef Gherch à l'adresse du fonds de commerce sis au 02, rue Farhat Hached, Salammbô, Le Kram Ouest - Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 18/08/2026.

2026402924FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé le 20 Juillet 2026 par Maître Elyes Chafter Avocat ayant son cabinet au 7 rue Hooker Doolittle, le Belvédère 1002 Tunis, signé et

légalisé le 22 Juillet 2026, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 10 Août 2026 quittance n°103567 enregistrement n°26205412, Monsieur Walid Askri identifiant unique 1118409C demeurant au n°11, rue Salah Ben Youssef, La Marsa, Tunis, 2046 a vendu la totalité du fonds de commerce dont il est propriétaire et situé au n°11, rue Salah Ben Youssef, La Marsa, Tunis, 2046 destiné pour l'exercice de l'activité de la restauration et la pâtisserie à la société "Société MEKLA FACTORY" identifiant unique 1797298S ayant son siège au 3, Rue Mohamed Chaabane Ennasr 2 - 2037 Ariana.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteuse société MEKLA FACTORY à l'adresse située au n°11, rue Salah Ben Youssef, La Marsa, Tunis, 2046 dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Al Chourouk et le Quotidien du Mardi 18 Août 2026.

2026402928FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/07/2026, enregistré à la recette des finances de Fouchana le 04/08/2026, sous le reçu n°M079890, Mr Ridha Ben Habib Tarchoun, titulaire de la carte d'identité nationale n°07108378, a loué à Mr Fathi Ben Ali Saâdli, titulaire de la carte d'identité nationale n°02788418, le fonds de commerce exploité en tant que café, situé à Cité El Jawhara, avenue de Monastir, Mohammedia, Ben Arous, avec tous ses corporels et incorporels, pour la période allant du 18 juillet 2026 au 17 juillet 2028.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 19/08/2026.

2026R02458FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à un acte de location d'un fonds de commerce signé le 31/07/2026 et enregistré à la recette des finances d'Ezahraa le 05/08/2026 sous le n° 26301668, quittance n°M043541, Mr. Ali ben Mabrouk ben Saleh Mezrigui, titulaire de la CIN 07780600, a loué à Mr. Ali ben Mohamed ben Jilani Aidoudi, titulaire de la CIN 06569306, la totalité du fonds de commerce du local destiné «Commerce de fruits secs en détails» avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 16 bis, du 2 mars 1934, Ezzahra ben Arous.

2026R02459FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location de fonds de commerce en date du 24/07/2026 enregistré à la recette des finances de Monastir en date du 27/07/2026 sous le N°26305487 quittance N°M065059, la société Touristique Sidi Mansour a loué en gérance libre à Mme Sabrine Bente Kamel Ben Hedi AMICHE tout le fonds de commerce sise à l'Avenue Habib Bourguiba Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié dans le journal «Echourouk» et «le Quotidien» du 14/08/2026.

2026S01131FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : découvrez la Tunisie

Adresse : 08 Rue Abou Hayan cité Ksar - Mhamdia - Ben Arous

Type : Culturel.

Objectifs :

- Contribuer à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel.
- Contribuer au soutien des jeunes talents et encourager la créativité, en coordination avec les autorités compétentes et dans le respect des procédures légales en vigueur
- Diffuser la culture et le savoir auprès de tous les segments de la société.
- Contribuer au développement culturel, local et national.
- Promouvoir les valeurs de citoyenneté, de bénévolat, de tolérance et d'ouverture.

Membres :

1. Housseem Kadri - Président
 2. Amira Gharbi - Vice-présidente
 3. Slim Yaakoubi - Secrétaire général
 4. Takwa Gharbi - Trésorière
 5. Ahmed Graïdi - Membre
 6. Omar Madiouni - Membre.
- 2026402927APSF1

Avis

Nom de l'association : (Les galeries des arts)

Siège social : Maison de coordination des associations, Ariana ville Rue Ali Belhouane, Ariana ville 2080

Objet : Association culturelle

Objectifs :

- 1- Promouvoir l'activité artistique et impliquer les jeunes talents
- 2- Guider et impliquer les débutants dans des démarches artistiques sous la supervision de spécialistes
- 3- Participer et promouvoir des activités culturelles et artistiques (théâtre, cinéma, danse, musique et artisanat)
- 4- Encourager les talents et les impliquer dans des activités culturelles et artistiques.

Membres fondateurs :

Présidente (Mme Hajer el Fehri)

Secrétaire général (M. Mohamed el Khessibi)

Secrétaire général adjoint (M. Ezzedine el Rouissi)

Trésorière (Mme Nozha Hosni).

2026402930APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE IMMOBILIERE

Maître Najla Gribi

Avocate à la cour d'appel

66 rue Ali Jmal Gabès

Tél : 94688027

1) Le créancier saisissant : Houssine Lahdhiri commerçant immatriculé au registre de commerce N° A161971999, sise 186 avenue Habib Bourguiba Gabès en sa qualité de créancier hypothécaire élisant domicile à l'étude de son avocate Maître Najla Ghribi 66 rue Ali Jamal Gabès.

2) Le débiteur saisi Madame Aicha Ghraïri demeurant à l'avenue Jamel Abdennacer Gabès en sa qualité de débiteur.

3) L'avocate poursuivante : Maître Najla Ghribi Avocate Auprès de la cour d'appel demeurant au 66 rue Ali Jamel Gabès.

4) Désignation de l'immeuble saisi : l'immeuble saisi objet du titre foncier N°6810 Gabès dénommé Borhen superficie de 252 m² pour le débiteur saisi des parts indivises 130 parties de superficie 44 m² et le reste des parts indivises entre Issmail Bssadok et Olfa Bssadok consiste en un rez-de-chaussée comprenant deux locaux commerciaux à vendre; salon; deux chambres ; une cuisine; une salle de bain d'une superficie 160 m².

Premier étage comprenant trois chambres salon une cuisine une salle de bain d'une superficie 160m².

5) Mise à prix : Elle est fixée à 96800 D000 selon le rapport d'expertise en date du 11/06/2026 élaboré par l'expert Mr Aymen Nafti.

6) Date et Lieu de l'adjudication : la vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Gabès et ce le Mercredi 02 septembre 2026.

7) Visite et constat des lieux : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours de la semaine durant les heures de travail.

8) Observation : pour la participation il faut consigner le tiers de la mise à prix et désigner un avocat à cet effet. Pour les non résidents et les étrangers, il faut produire les autorisations requises.

2026R02461VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Manel Dhaouadi

Avocate à la cour d'appel

Créancier saisissant : Salma bent Mohamed bin Zdira, retraitée, demeurant rue Tahar Fhal, Zermadine, gouvernorat de Monastir.

Débiteur saisi : Abdelhamid bin Mohamed Rahim, retraité, demeurant rue Ibn Sina, Zermadine, gouvernorat de Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Manel Dhaouadi, avocate à la cour d'appel dont le cabinet est sis à immeuble Farah, 2ème étage, appartement n°3, rue Habib Bourguiba, Jemmal, Monastir.

Désignation de l'immeuble saisi : L'intégralité de la propriété à usage d'habitation située à la rue Ibn Sina, à Zermadine, d'une superficie d'environ 80 mètres carrés. Elle se compose d'un rez-de-chaussée comprenant deux pièces, toilette et une cour attenante, surmonté d'un premier étage couvrant la même surface que les pièces. Le bien est limité au sud et au nord par la propriété de Hassan bin chbil bin Aroussi cherif, à l'est par celle de Mohamed Sanoussi et à

l'ouest par une voie publique La propriété revenant lui a été transmise par voie de succession de la part de sa mère.

Mise à prix : est fixée à quatre vingt trois mille deux cent quatre vingt dinars (83 280,000 dinars), suivant l'expertise de l'expert Mr. Mohamed Trimech.

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu aux enchères publiques à la salle des criées auprès du Tribunal de première instance de Monastir le mercredi 23 septembre 2026, à partir de 8 heures 30 minutes du matin.

Visite de l'immeuble : la visite peut être effectuée à tout moment, pendant les heures du jour sans condition particulière.

2026S01128VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

L'adjudication aura lieu lundi 21/09/2026 à 9 H et suivant du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

Poursuivant : Hsan Ben Ameer Massoud, titulaire de la carte d'identité nationale N°03991632, demeurant au 181 henchir chebka chorbene gouvernorat de Mahdia.

Débiteur saisi : Sondos Bent Ammar El Ghoul, ouvrière demeurant à Menzel Hached Hbira gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Anis El Arbi, avocat, sis à l'avenue 2 mars Mahdia.

Immeuble objet de la poursuite : Toute la part indivise du débiteur saisi est égale à 22772.3125 parts indivises de la totalité générale 52.051 parts du titre foncier 16908 Mahdia dénommée «norhen» à caractère agricole contenant des oliviers et un terrain nu sis à menzel hached hbira gouvernorat de Mahdia se composant des parcelles n°27/37/40 d'une superficie totale de 52051 mètres carrés, le titre foncier

est établi en exécution du jugement du tribunal foncier n°20320 du 04/05/2004.

Mise à prix : cinquante cinq mille deux cents trente dinars 874 millimes (55.230.874 d) évalués par l'expert Mohamed Dahbi sur ordonnance sur requête du président du tribunal de 1ère instance de Mahdia n°4015/2025 du 10/07/2025.

Remarque : la visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours pendant les heures de travail.

2026S01132VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutoire immobilière

Cabinet maître Allem Hachi

Avocat à la cassation

Avenue Habib Bourguiba sidi bouzid

Le Créancier Saisissant : Ridha ben nasser ghanmi, sis à cité bay ennowemir, sidi bouzid, son domicile élu le cabinet de son avocat maître Allem Hachi avocat à la cassation avenue Habib Bourguiba sidi bouzid.

Le saisi : Chaker ben Mohammed essasi ghnimi, sis à cité ouled bilhedi sidi bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Allem Hachi, sis à l'avenue Habib Bourguiba sidi bouzid.

Immeuble Saisi : Une portion de 300 m² (faisant partie d'un terrain plus grand de 792494 m² titré sous le n°298 «mabrouka 12» situé à Awled bilhedi, délégation et municipalité de Sidi Bouzid.

Mise à prix : 78.000 dinars tunisiens (78.000DT), fixé selon un rapport d'expertise.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de sidi bouzid le Lundi 21 septembre 2026 à 09h00 du matin.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité :

Toute la semaine (heure administrative) pour prendre communication du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de sidi bouzid ou l'avocat poursuivant Maître Allem Hachi, sis à l'avenue Habib Bourguiba sidi bouzid.

2026X01162VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : La société tunisienne de banque, «STB», IU RNE 1237 A, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis, rue hedi nouira.

La partie saisie : la société de promotion touristique "DOUZ HOTEL" SARL, IU RNE 0033354 E dont le siège social est au 25 rue jean Jaurès immeuble STB 7ème étage Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : l'immeuble dénommé «El Mehari Douz», immatriculé au Titre Foncier n°3282 Kébili, consistant en un terrain d'une superficie de 57 130 m², clôturé et planté de différentes variétés de palmiers dattiers, au centre duquel est édifié un hôtel connu sous le nom de Hôtel El Mehari Douz.

Le bien est situé dans la zone touristique d'El Ghlissia - El Adhara, délégation de Douz Sud, gouvernorat de Kébili, au sud de la route touristique et à l'ouest de la place Haniche.

Il est délimité du côté nord par la route de ceinture, du côté sud par un terrain nu, du côté est par une route puis un terrain nu et du côté ouest par une route.

Le complexe est constitué d'un bâtiment principal en forme de forteresse comprenant, sur la majeure partie de sa superficie, un rez-de-chaussée et deux étages. La partie

nord, au niveau de l'entrée, comprend un rez-de-chaussée et deux étages supérieurs.

1. Hôtel :

L'hôtel est constitué d'un bâtiment en forme de forteresse dont les façades extérieures sont principalement réalisées en pierre apparente, sans enduit. Il comprend, dans sa plus grande partie, un rez-de-chaussée et deux niveaux, tandis que les locaux techniques sont aménagés uniquement au rez-de-chaussée et que le secteur administratif comprend un rez-de-chaussée et deux étages. Il est composé des sections suivantes :

a) Espaces communs

Ils comprennent : le hall de réception ; les bureaux administratifs ; le bar ; le restaurant ; le café ; l'infirmier ; les boutiques commerciales ; une salle polyvalente.

La superficie totale de ces espaces est de 1 719 m².

b) Hébergement et chambres

Cette section est composée d'un ensemble de chambres disposées sous la forme de deux cours carrées imbriquées. Les bâtiments sont principalement constitués d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec une faible partie au deuxième étage. Les chambres sont réparties en deux catégories de conception similaire mais de superficies et capacités différentes.

La capacité totale est de 128 chambres, avec une superficie totale au rez-de-chaussée d'environ 1 827 m².

c) Locaux techniques :

Ils comprennent les espaces de stockage, les cuisines, les ateliers de maintenance et les locaux des groupes électrogènes, tous situés au rez-de-chaussée.

La superficie totale, murs et circulations compris, est d'environ 1 033 m².

d) Logements de fonction :

Cette section comprend plusieurs types de logements : des chambres indépendantes, des chambres avec

sanitaires communs, des logements composés d'une chambre, d'un salon et d'une salle d'eau et d'une cuisine.

Ces logements sont situés dans la partie est de la propriété et sont organisés sous la forme d'une cour traditionnelle («Houch») autour de laquelle s'ouvrent les différentes unités d'habitation.

Les superficies sont les suivantes : superficie totale (murs et circulations compris) : 434,35 m², logements indépendants : 63,30 m², chambres avec sanitaires communs, 22,20 m², autre unité de logement 21,70 m².

e) Espaces extérieurs :

Les espaces extérieurs comprennent principalement deux piscines implantées dans la cour intérieure de l'hôtel : une piscine classique de 12 m x 19 m, avec une profondeur atteignant 2 m, une piscine thermale alimentée par une source naturelle d'eau chaude riche en soufre, située à proximité des chambres de la partie est, mesurant 10 m x 20 m, avec un fond en pente vers l'est.

Les piscines sont entourées de plages revêtues de carreaux en céramique et implantées au milieu d'un jardin gazonné planté de palmiers et de plusieurs arbres d'ornement.

La piscine est également équipée d'une tour fontaine laissant s'écouler l'eau en cascade, reproduisant l'effet d'une chute d'eau.

Les espaces extérieurs comprennent également : des terrasses et passages semi-couverts d'une superficie d'environ 215 m², une entrée principale équipée d'un portail métallique attenant au poste de garde, une clôture végétale protégeant le parking principal destiné au stationnement des voitures et des autocars.

La superficie totale des aires de circulation et de stationnement est d'environ 3 060 m².

f) Equipements et installations attachées à l'immeuble :

Le bien comprend notamment les équipements suivants : cuisine professionnelle, buanderie, installations des piscines, espace de lavage de la vaisselle, groupe électrogène, transformateur électrique, installation de production d'énergie solaire.

2. Partie agricole :

Le bien comprend également une exploitation agricole d'une superficie de 44 051 m², située dans les parties est, sud et ouest de la propriété.

Cette exploitation est plantée de : 450 palmiers dattiers de variété Deglet Nour en pleine production, 120 palmiers Deglet Nour «Jebbar» en début de production, 30 jeunes plants de Deglet Nour, plusieurs palmiers d'autres variétés («Khalt» et «R'teb»), 10 palmiers mâles destinés à la pollinisation.

La partie agricole est équipée : d'un puits profond privé alimenté en électricité, d'un réseau d'irrigation goutte-à-goutte, de canalisations en matière plastique, de bassins («Jawabi») en béton d'un diamètre de 0,80 mètre.

Mise à prix : (12.439.612.477) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 21/09/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de kebeli

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de kebeli où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01163VEPA1

VENTE DE PARTS INDIVISES

Etude Maître Ridha ABBES

Avocat à la Cassation

Imm. Saâdi, 87 - Menzah 4, Tunis 1004

Tél. : 71.236.422

Fax : 71.236.640

M.F : 081338YAP000

Poursuivante : Société King Store, SARL, Identifiant Unique RNE sous le n°1315652M, représentée par son représentant légal, dont le siège social est sis au Centre Commercial, 49, Rue de la Palestine, Lafayette, Tunis.

Contre : Mme Fatma Bent Hammouda Ben Chaâbane Jaber, veuve feu Mohamed Ben Messaoud Ben Jamii, CIN n°00002205, demeurant au 02, rue Imam Abou Hanifa, La Marsa, Tunis, et domiciliée également à l'immeuble objet de la vente sis au 17, rue Imam Abou Hanifa, La Marsa, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Ridha ABBES, avocat à la cassation, ayant son cabinet à Imm. Saâdi, B7, Menzah 4, Tunis 1004.

L'immeuble à vendre : des parts indivises précisément 71,75/666 parts dans l'immeuble objet du TF n°89239 Tunis, dénommé «Gagou», correspondant à un Studio situé à l'extrémité nord de l'immeuble sis au rez-de-chaussée sis à la Rue Imam Abou Hanifa, La Marsa, Tunis, le studio se compose d'une entrée avec une kitchenette attenante, puis d'un séjour d'une longueur de 4,3 m et d'une largeur de 3,8 m ouvrant sur une chambre à coucher avec une salle de bain équipée d'une longueur de 5 m et d'une largeur de 2,2 m, la superficie utile totale du studio est d'environ 38,74 m². Le sol est revêtu de carreaux, de céramique antidérapant, les murs sont en briques, la toiture est en béton armé et les portes ainsi que les fenêtres en bois.

Les charges : l'objet de l'adjudication est grevé de charges suivantes:

1) Une saisie conservatoire inscrite sur la totalité des parts indivises au profit de la société King Store pour un montant de 73.000,000 DT, en date du 12/02/2025, dépôt Tunis, volume 1/25, n°3276.

2) Une hypothèque volontaire au profit de l'UIB d'un montant de 17.500,000 dinars inscrite le 12/02/2025 dépôt Tunis vol 2/21, n°2385.

Mise à prix : 232.207,521 DT plus les frais de justice et les honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : Le Mardi 22/09/2026 à partir de 9 H du matin devant le Tribunal de 1ère Instance de Tunis.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, tout intéressé doit consigner au moins le 1/3 de la mise à prix, tout étranger doit obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026402925VEPA1

Avis aux créanciers

Extrait de jugement

Faillite de la Société APPROCA - SARL

MF : 1094324S

La chambre commerciale près le Tribunal de Première Instance de Ben Arous a rendu en date du 01/06/2026 dans l'affaire n°147/24 le jugement suivant : La chambre décide en première instance la clôture des procédures de mise en faillite de la société APPROCA sise au 42 bis à la Zone Industrielle Mghira 2, Fouchana avec tout ce qui en suit comme conséquences juridiques en ordonnant l'insertion du présent jugement au registre de commerce de la société en faillite et sa publication conformément à la loi.

2026R02460VEPA2

Suspension de règlement judiciaire

Société ENAS SA

Siège social : Rue Fouledh Z.I Ben Arous

IU : 1057951G

En vertu du jugement n°387 du 13/07/2026, le tribunal de 1ère instance de Ben Arous a décidé la suspension de la procédure de règlement judiciaire n°387 ouverte le 23/02/2026 concernant la société ENAS SARL après qu'il a été établi que ladite société n'avait pas cessé ses paiements.

2026R02465VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Régionale de Transport "El-Gouafel" Gafsa

S.A - siège social : Rue de l'Environnement Route de Tozeur Gafsa

Numéro d'affiliation à la CNSS : 027934-95

MF : 007860V/A/M 000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport «El-Gouafel» Gafsa sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 22 Septembre 2026 à 11h30 au siège social sis à l'Av de l'Environnement Route de Tozeur Gafsa à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité de l'exploitation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciale.

2- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2026X01165SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport "El-Gouafel" Gafsa

S.A - siège social : Av de l'Environnement Route de Tozeur Gafsa

Numéro d'affiliation à la CNSS : 027934-95

MF : 007860V/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport "El-Gouafel" Gafsa sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2018 qui se tiendra le Mardi 22 Septembre 2026 à 10h00 au siège social sis à l'Av de l'Environnement Route de Tozeur Gafsa à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2018.
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.
- 3- Examen et approbation, s'il y a lieu, des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2018.
- 4- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2018.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2018.
- 6- Approbation de renouvellement du mandat des membres de conseil d'administration pour trois années.

NB : Les documents qui concernent l'ordre du jour de la réunion sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026X01166SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

DE LA SOCIETE DE LA FOIRE DE NABEUL

S.A au capital de 322 420 DT

4, AV. H. Bourguiba 8000 Nabeul

M.F : 039 644 NAM 000

R.C : 0039 644 N

Tél : 72 285 374 / 72 287 365

Fax : 72 223 242

Email : Foire.nabeul@gnet.tn

Messieurs les actionnaires de la Société de la Foire de Nabeul sont priés d'assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire 2025 qui aura lieu le Mardi 22 Septembre 2026 à 10H00mn au siège de la Société de la Foire de Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2025.
 - 2/ Lecture du rapport du conseil d'administration et des états financiers au titre de l'exercice clôturé aux 31/12/2025.
 - 3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clôturé aux 31/12/2025.
 - 4/ Approbation des rapports et des états financiers de l'exercice 2025.
 - 5/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.
 - 6/ Fixation des jetons de présence relatif à l'exercice 2025.
 - 7/ Affectation des résultats de l'exercice 2025.
 - 8/ Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2025.
 - 9/ Nomination d'un commissaire aux comptes pour la Sté de la Foire de Nabeul pour les années 2026-2027-2028.
 - 10/ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.
- 2026402920SANB3

DIVERS

Avis au public

AVIS

Mme Senda Bent Mostapha Ben El Hedi Abes sa carte identité n°05375903 annonce que son titre de propriété d'un Appartement de

superficie 105 mètres carrés environ sise à Sfax Sakiet Ezzit ruelle Manoubia Sfax par un acte de donation notarié daté le 12 Mars 2014 enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 09 Juin 2014 sous N°M028980 écrit par les notaires Khaled Ben Hamida et Mounir Dammak et elle désire se faire une copie originale à son titre.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Abdallah Hachicha à Sfax Bab Bahar devant la Cour d'Appel de Sfax Immeuble L'Aadhar 1 bureau N°2.

2026X01158DIVD2

AVIS

Mme Faten Bent Mostapha Ben El Hedi Abes annonce que son titre de propriété d'un Appartement de superficie 105 mètres carrés environ sise à Sfax; Sakiet Ezzit ruelle Manoubia Sfax par un acte de donation notarié daté le 12 Mars 2014 enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 9 Juin 2014 sous N°M028980 rédigé par les notaires Khaled Ben Hamida et Mounir Dammak et elle désire extraire une copie originale à son titre.

Tous contestant devra s'adresser au notaire Abd Allah Hachicha à Sfax. Bâb Bahar devant la Cour d'Appel de Sfax; Immeuble L'Aadhar 1 bureau N°2.

2026X01159DIVD2

Déclaration de perte du titre de propriété (SANAD)

Les héritiers de Hamida la fille de Ahmed Saidi à savoir ses frères et sœur Hédia, Mahmoud, Abdelhafid et Moiz, annoncent au public qu'ils ont perdu le titre de propriété de leur héritière n°17036/02 pour le titre foncier n°98113 Sfax, et ils veulent extraire une deuxième copie originale et qui veut s'opposer s'adresse au notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2026X01161DIVD2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de la décision rendue par le juge commissaire au tribunal de première instance de Zaghouan, dans le cadre du dossier n°21 la liquidatrice Marwa Ayari, propose la cession d'un fonds de commerce sis au 03, Rue El Borj, Zaghouan, exploité dans le commerce de volailles et de leurs dérivés. Les personnes intéressées par l'acquisition peuvent retirer le cahier des charges auprès du cabinet

de la liquidatrice, sis au 07, Rue Hooker Doolittle, 4ème étage, Bureau n°15, Le Belvédère, Tunis Téléphone : 92 122520; La date limite d'envoi des offres est fixée au 17 octobre 2026, le cachet de la poste faisant foi.

2026402923DIVD2

Perte de titre de propriété

Madame Sara bint Abdeljalil Mihoub, déclare avoir perdu le titre de

propriété n°07/6300, relatif au titre foncier n°35935 - Bizerte, conformément au certificat de perte n°256, en date du 04/08/2026, délivré par le Centre de la Sûreté Nationale de Menzel Abderrahmane.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk en date du 12/08/2026.

2026402929DIVD2